



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2023.109

Demande de subvention auprès du Conseil départemental 74 au titre du fonds d'aide à l'action culturelle pour la saison culturelle 2024

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 11 SEPTEMBRE

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 5 septembre 2023

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire – Mesdames et Messieurs BOSLAND – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – KAMANDA – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN

Étaient absents représentés : Procuration de P. FIGUIÈRE à A. BLOUIN, de P. CURTIL à M. CROISIER, de G. PATRIS à N. ANCHISI, de F. MULLER à M. SIMON

Étaient absents excusés : Madame et Messieurs J. PIERRE, D. FAVARIO, J. DEGUIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie subventionne l'action culturelle des collectivités, et à ce titre, la commune de Gaillard sollicite, pour sa saison culturelle 2024, une subvention dans le cadre du Fonds d'aide à l'action culturelle, à hauteur de 20 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la campagne de demande de subvention pour le Fonds d'aide à l'action culturelle 2024, menée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie,

Considérant les projets à mener dans le cadre de l'action culturelle 2024 par la ville de Gaillard,

Considérant l'éligibilité des actions culturelles de la ville à venir au Fonds d'aide à l'action culturelle année 2024 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Savoie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 30 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – KAMANDA – CURTIL – PATRIS – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN)

Article 1 : **DÉCIDE** de solliciter une subvention de 20 000 € auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie, au titre du Fonds d'aide à l'action culturelle, année 2024.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr,

dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,

Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

14/09/23

- de sa mise en ligne le :

15/09/23